

## Motion à lire et faire voter en conseil d'école

Monsieur le Directeur des services académiques de l'Education Nationale,

Dans notre département, le constat est alarmant : élèves non accompagné·es faute d'AESH ou en attente d'IME/ITEP, classes surchargées, augmentation du nombre d'élèves présentant de grandes difficultés, troubles du comportement ou d'autres besoins particuliers, violences voire des agressions verbales et physiques.

Cette réalité place les enseignantes et enseignants du premier degré, les AESH, les ATSEM et les élèves dans des situations intenables et épuisantes. Dans les Côtes-d'Armor, plus d'un tiers des écoles ont déposé des fiches Santé, Sécurité au Travail. Depuis le mois de septembre, 354 fiches ont été rédigées.

L'école, alors même qu'elle tente de compenser, à moyens constants, des carences qui la dépassent, devient le réceptacle des souffrances de la société, sans accompagnement ni formation suffisante pour ses personnels. Ces carences sociales affectent également les familles et les enfants.

A cela s'ajoutent le non remplacement systémique des AESH, le non remplacement chronique des enseignant-e-s, des RASED et une médecine scolaire dans l'impossibilité d'exercer pleinement leurs missions, l'absence de médecine du travail pour les personnels de l'éducation nationale.

L'État employeur manque ainsi à son devoir de protection de ses personnels, les laissant exercer dans des conditions dégradées, parfois au détriment de leur santé physique et mentale. De la même manière, l'État service public d'éducation, manque à son devoir de protection et d'éducation des élèves à commencer par les plus fragiles.

En réponse, le ministère prévoit un retrait de 86 postes pour le premier degré dans l'académie de Rennes pour la rentrée 2026 ! Cela se déclinerait en un retrait de 16 postes pour le premier degré dans les Côtes d'Armor.

Nous, enseignant-e-s, élue-e-s, parents, membres du conseil d'école de ..... réunis le ..... vous demandons, Monsieur le Directeur des services académiques de l'Education Nationale, de ne pas procéder au retrait des 16 postes et de prendre les mesures nécessaires pour assurer votre devoir de protection des personnels et des élèves, c'est-à-dire :

- Mettre fin au non-remplacement par la création de postes supplémentaires de remplaçants à hauteur des besoins, tant pour les enseignant-e-s que pour les AESH.
- Respecter les notifications MDPH et les orientations prononcées, le recrutement d'AESH et d'enseignant·es spécialisé·es à hauteur des besoins, l'augmentation du nombre de prises en charge au sein de dispositifs spécialisés, la reconstitution des RASED (psychologue scolaire, maître E, maître G).
- Une dotation à la hauteur des besoins pour la future carte scolaire, prenant en compte les difficultés spécifiques du département (taux d'encadrement parmi les plus faibles nationalement).
- Un plan d'urgence pour la santé mentale des élèves et des personnels et le droit à la médecine du travail pour les personnels de l'éducation nationale.
- Garantir que la violence n'a pas sa place à l'école et prendre les mesures nécessaires pour la faire cesser dans les plus brefs délais dès lors qu'elle se manifeste.